

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1925)
Heft: 56

Rubrik: Questions suisses : faits, chiffres et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ont déjà surgi du côté des détaillants français, non pas seulement dans le commerce de l'horlogerie, mais dans beaucoup d'autres branches.

D'autre part, il n'est que naturel de penser que ce projet, dans l'idée même de ses auteurs, est un instrument destiné à fournir au gouvernement, en vue des négociations présentes et futures, une arme plus moderne que le tarif actuel.

Enfin, rien n'autorise à croire que le ministre du Commerce ait renoncé aux idées libérales qu'il exprimait, il y a quelques semaines, à la clôture du Congrès de Lyon.

« Il va de soi, disait-il, que, si nous voulons obtenir, sur les marchés extérieurs, un accès facile, il faut, en échange, que l'accès du nôtre soit assuré dans des conditions équitables. Désireux de voir restaurer la liberté commerciale chez les

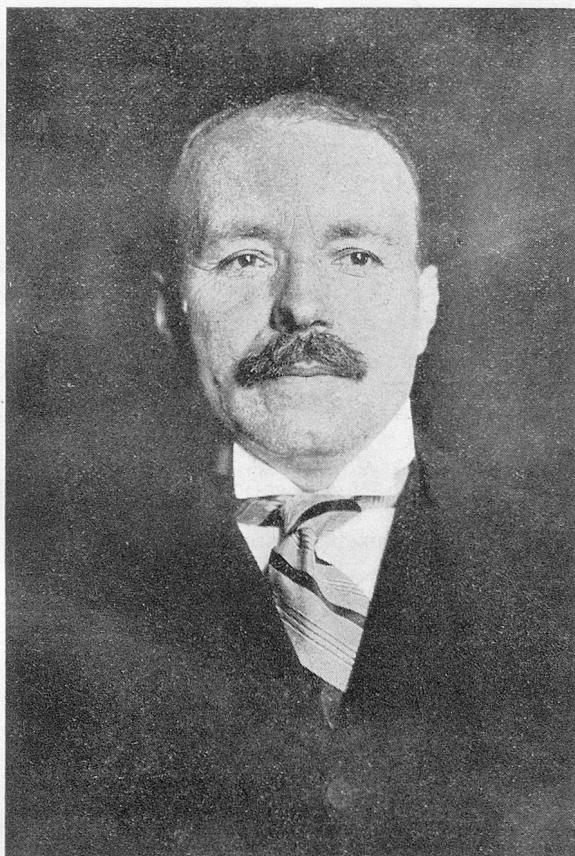
autres, et, en même temps, tomber les prohibitions et abaisser les barrières tarifaires, il faut que, de notre côté, nous soyons prêts à assurer aux autres peuples la possibilité de venir sur notre marché et d'importer les produits qui sont plus particulièrement les leurs, dans toute la mesure où ces échanges seront pour notre économie un stimulant et non un péril. »

La Suisse, qui achète à la France quatre fois plus qu'elle ne lui vend, ne pense pas que cette proportion constitue un péril pour le marché français. Elle se plaît, au contraire, à espérer qu'elle ne sera pas la dernière à obtenir les « conditions équitables » dont le ministre a si loyalement souligné la nécessité. Elle ne demande pas autre chose.

M. T.

Questions Suisses

Faits, Chiffres et Nouvelles



M. Jean-Marie Musy
Président de la Confédération Suisse
pour l'année 1923.

M. Musy, chef du Département fédéral des finances et des douanes est le premier président

de la confédération d'origine fribourgeoise.

Né le 10 avril 1876 à Albeuve, en Gruyère, il fit des études de droit aux Universités de Fribourg, Munich et Berlin et prit le grade de docteur en droit en 1902. De 1906 à 1910, il pratiqua le barreau dans son pays natal. En 1911, il fut nommé directeur du Crédit gruyérien, à Bulle. En 1912, il fut élu au Conseil d'Etat du canton de Fribourg, dont il dirigea le Département des finances. Dès 1914, il siéga au Conseil national et le 11 décembre 1919, l'Assemblée fédérale l'élu membre du Conseil fédéral en remplacement de M. le conseiller fédéral Ador, démissionnaire.

La Division du Commerce

M. Walther Stucki, avocat, de Berne, ancien secrétaire général au Département de l'Economie publique, a été nommé directeur de la Division du Commerce au Département fédéral de l'Economie publique, en remplacement du Docteur Ernest Wetter, nommé administrateur délégué du Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie.

La monnaie d'or

Le franc suisse étant légèrement au-dessus de sa parité or, le Conseil fédéral a décidé de remettre de l'or en circulation. A cet effet, les traitements des fonctionnaires seront, à partir de ce mois, partiellement payés en or.

Impôt sur le timbre

De janvier à novembre 1924, les recettes provenant de l'impôt sur le timbre et les coupons se sont élevées à 36,5 millions. Il paraît probable qu'elles auront atteint 40 millions à fin décembre. Il faut déduire la part des cantons et les frais d'administration, ce qui réduira les recettes nettes à 32 millions, alors que le budget pour 1924 prévoyait un montant de 27,1 millions.

Résultats de l'exploitation des C. F. F.

Voici, en millions de francs suisses les résultats de l'exploitation des Chemins de fer fédéraux du 1^{er} janvier au 30 novembre 1924, comparés aux résultats de la période correspondante de 1923 :

	1923	1924
Recettes.....	337,2	369,4
Dépenses.....	231,7	241,5
Excédent des recettes..	<u>105,5</u>	<u>127,9</u>

Réduction de taxes des C. F. F.

Le 1^{er} janvier sont entrées en vigueur la modification des taxes de base pour le transport des marchandises et la réduction des taxes pour les bagages, les colis express et les animaux vivants dans les transports à des distances dépassant 150 kilomètres. Ce sont les régions écartées des centres qui profitent surtout de ces nouveaux tarifs. C'est ainsi que, pour le canton de Genève, par exemple, les nouvelles mesures apportent des réductions de taxes allant jusqu'à 15 p. 100 et plus, dans le trafic avec la Suisse orientale. Le trajet Genève-Saint-Gall, qui compte en réalité 348 km, figure dans le nouveau tarif pour 264 km.

Les réductions de taxe pour les bagages et les colis express, ainsi que pour le transport des animaux vivants sont également importantes. Les Chemins de fer fédéraux estiment que ces abaissements de tarif entraîneront une diminution des recettes de 3 millions de francs en chiffres ronds.

Electrification des C. F. F.

Le nombre des lignes des chemins de fer fédéraux desservies par des trains électriques est en constante augmentation. Dès le début de 1925, les C.F.F. disposeront du matériel électrique suivant : 88 locomotives express de 1.800 HP, 48 locomotives à voyageurs de 1.700 à 2.400 HP, 34 locomotives à marchandises de 1.900 HP, 6 locomotives de divers systèmes, 2 locomotives de manœuvre de 700 HP, 6 automotrices à 6 essieux de 800 HP, 2 automotrices à 4 essieux de 520 HP.

Le nombre des kilomètres représentés par les lignes électrifiées était de 611 au 1^{er} août 1924. En 1925 et 1926, la traction électrique sera établie sur les lignes suivantes : Zürich-Olten, Olten-Berne, Zürich-Winterthur, Zürich-Rapperswil, Lausanne-Vallorbe, Lausanne-Yverdon, Lausanne-Palézieux.

On prévoit déjà que le coût total de l'électrification des C.F.F. n'atteindra pas la somme de 760 millions qui avait été prévue.

Le nouvel emprunt des C. F. F.

Le nouvel emprunt des Chemins de fer fédéraux, qui sera probablement couvert quand ces lignes paraîtront, est de 175 millions, à 11 ans et

demi, au taux de 5 0/0 et au cours d'émission de 98.

C'est le cinquième emprunt que les C.F.F. contractent depuis 1921. Les précédents ont été : un emprunt de 210 millions à 6 0/0 en 1921; un emprunt de 150 millions à 4 1/2 en 1922, un emprunt de 120 millions à 4 0/0 en 1923 et l'emprunt à 5 0/0 en 1924.

Statistique des automobiles

En 1922, la Suisse possédait 22.600 automobiles; en 1923, leur nombre était tombé à 22.355, mais, à fin juin 1924, il était remonté à 26.903. Les cantons qui possèdent le plus grand nombre d'automobiles sont :

Zürich, 4.452; Genève, 4.167; Berne, 3.704; Vaud, 3.177; Saint-Gall, 1.370; Arzovie, 1.272; Bâle-ville, 1.229.

Le canton des Grisons en comptait 26 à la fin de juin 1924 et le canton d'Appenzel (Rh.-I.) 17 seulement.

Aviation civile

Les cinq lignes aériennes exploitées en Suisse pendant l'année 1924 ont effectué 431.946 kilomètres de vol en 1.795 étapes. En 1923, le nombre de kilomètres franchis avait été de 119.297 et, en 1922, de 81.890.

L'aviation civile a transporté 3.026 voyageurs contre 1.011 en 1923.

La moyenne de la régularité des voyages a été de 74,4 0/0 en 1922, 92,5 0/0 en 1923 et 92,3 0/0 en 1924.

Exposition de navigation intérieure

La ville de Bâle s'apprête à organiser une Exposition internationale de Navigation intérieure et d'exploitation des forces hydrauliques, qui aura lieu de juillet à septembre 1926. Le but de cette exposition est de faire connaître l'état actuel de développement de la navigation intérieure et de l'utilisation de ces eaux comme source d'énergie. Elle se tiendra dans les vastes halles de la Foire suisse, qui offrent une surface d'environ 18.000 mètres carrés et autour desquelles des terrains d'une superficie d'environ 30.000 mètres carrés seront consacrés à des expositions en plein air.

Exportations de St-Gall

Les exportations aux Etats-Unis pour l'arrondissement consulaire de Saint-Gall, en décembre 1924, ne se sont élevées qu'à 419.111 dollars, contre 644.107 en décembre 1923.

Chambre Suisse de l'Horlogerie.

Le rapport financier présenté à l'Assemblée de la Chambre Suisse de l'Horlogerie prévoit pour 1925 des dépenses qui se monteront à 58.700 fr. et des recettes de 41.000 fr., laissant par conséquent un déficit de 17.700 fr.